

Subvention Vacances Camping - 658102

Les subventions vacances camping sont attribuées pour des séjours en camping (*dans la limite de 15 jours soit 14 nuitées en été*), en tente, en caravane, **HORS MOBIL-HOME**.

La subvention est calculée sur la base de l'emplacement, du prix des participants, du branchement EDF et de l'emplacement d'un véhicule x 25%.

Nom et prénom du bénéficiaire : _____

Date du séjour : _____

Lieu du séjour : _____

Documents à joindre **OBLIGATOIREMENT** à la présente demande et **envoyés par courrier** :

- Facture du séjour soldée avec le nom des participants
- Attestation de présence du camping, dans le cas où les participants ne sont pas mentionnés sur la facture

**Annie Gris
18 Rue Bréart de Boisanges
80300 OVILLERS-LA-BOISSELLE**

Dates : _____

Signature

Nota : un maximum de 30 jours par adulte, 45 jours par enfant, par année civile, sera pris en considération pour l'ensemble des activités vacances (Vacances camping, Odalys, voyage etc...).

Le CAES se réserve le droit de vérifier l'exactitude des informations données.

PARTIE RESERVEE A LA COMPTABILITE DU CAES

Prix du séjour (Emplacement + participants + EDF + VL) : _____

MONTANT DE LA SUBVENTION CAES : _____

Somme de _____ € réglée par ☐ - Virement le _____